

Zoom sur...

Le Centre de Sauvetage Aquatique de Monaco

Dossier

Ces institutions monégasques qui oeuvrent durablement



Grimaldi Forum

**Rencontre avec Nathalie Paccino
Exposition : Escales au Bout du Monde**

Fondation Prince Albert II

**Madagascar, Brésil, Ethiopie :
des projets pour préserver l'eau**

Association Monégasque pour la Protection de la Nature

En septembre 1975, le Prince Rainier III chargea le professeur Vaissière, directeur du centre scientifique de Monaco, de créer une zone protégée dans les eaux territoriales monégasques. Cette tâche fut confiée à une équipe de monégasques, tous bénévoles, qui présenta au Gouvernement Princier le 22 octobre 1975 les statuts de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature. La zone côtière est particulièrement riche et est un « concentré » de la vie végétale et animale. Malheureusement, le milieu côtier est soumis à une forte pression humaine (urbanisme, pollution, aménagement

des côtes, activités humaines) qui impacte sur la diversité en espèces et en habitats. La protection et la gestion de l'environnement côtier sont des outils très largement reconnus et utilisés pour limiter et lutter contre ces impacts.

Bien que le territoire de la Principauté de Monaco soit fortement urbanisé, la création de deux réserves sous-marines (celle du Larvotto et celle de pointe Focignana) en pleine zone balnéaire et urbanisée était un défi à relever, aujourd'hui leur maintien et leur succès font la fierté de l'Association.



Pour obtenir de tels résultats de nombreuses actions ont été mises en place par l'Association : la protection et le suivi de l'herbier de Posidonie (écosystème majeur de Méditerranée) ; l'immersion de récifs artificiels et l'étude de leur colonisation, la ré-introduction d'espèces (qui ont, depuis, essaimé vers les zones voisines non protégées), l'expérience de coralliculture in situ, le balisage et le comptage des nacres ou encore le nettoyage annuel ou biennuel des fonds. L'AMPN constitue un modèle pour la protection d'aire marine en milieu urbain, un laboratoire marin mais aussi un outil pédagogique que cela soit auprès des enfants ou d'adultes. En bref c'est un concept d'avenir qui permet de gérer et de protéger efficacement des écosystèmes littoraux, impactés par les activités humaines.

Votre association a pour mission de protéger la Nature, tant la faune que la flore, quelles sont les zones prioritaires à protéger ?

Les zones maritimes :

- L'aire marine protégée du Larvotto
- L'aire marine protégée de la pointe Focignana
- La méditerranée de façon générale et également les cétacés dans le cadre du récent partenariat passé avec l'ACCOBAMS (nous sommes habilités à décerner aux opérateurs monégasques le « Label High Quality Whale Watching »)

Les zones terrestres :

- Opérations de reboisement des communes limitrophes réalisées depuis 40 ans avec la participation des enfants

Pour mener à bien votre mission, développez-vous des partenariats avec d'autres entités ?

Oui, bien entendu. Voici la liste des partenariats concernant la gestion des deux aires marines protégées :

AMPN : Notre association a créé les aires marines protégées monégasques et se charge de leur gestion grâce à l'aide de bénévoles et de bienfaiteurs.

Direction de l'Environnement : Une de ses missions est de surveiller et de mettre en place des actions de conservation des biocénoses marines sur le littoral de la Principauté. A ce titre, elle finance des études scientifiques dans les aires marines protégées monégasques.

Direction des Affaires Maritimes : Elle s'occupe du balisage et mène des actions de prévention et d'information auprès des plaisanciers.

Division de la Police Maritime : Elle est chargée de la surveillance des deux aires marines protégées et veille au respect de la réglementation (interdiction de naviguer dans les zones protégées, pêche et chasse sous-marine interdites, plongée réglementée).

Equipe de plongeurs de la Compagnie des Carabiniers du Prince : Ils nous apportent un soutien permanent et sont présents à chacune de nos actions.

Les scientifiques : Ils sont présents à nos côtés depuis la création des réserves : Université de Nice, Marseille...

La Société Scubapro : Elle nous a fourni 6 équipements de plongée complets afin de faciliter notre travail dans les réserves.

Les « bienfaiteurs » qui nous aident lors des grosses opérations : Yacht Club, Monte-Carlo Bay Hôtel, fonds social de l'Hôtel Fairmont.....

La surveillance constante par ces différentes entités protège efficacement les réserves, mais permet aussi aux scientifiques de travailler de façon optimale en laissant, par exemple, du matériel fragile et coûteux en mer lors de leurs travaux. Ces réserves peuvent alors remplir leur rôle



de laboratoire naturel pour améliorer les connaissances indispensables à la compréhension et à la gestion de ce littoral fragile et menacé.

Quels conseils donneriez-vous au citoyen lambda ou aux jeunes qui souhaitent s'investir en matière de préservation de la nature ? Comment peuvent-ils s'impliquer à vos côtés ?

Il est très simple de s'investir en matière de protection de l'environnement. La démarche la plus importante est de prendre conscience de cette nécessité qui n'est pas toujours bien ancrée dans les esprits.

De nombreuses personnes s'impliquent à nos côtés. Chacun peut nous rejoindre et nous aider selon sa disponibilité et ses compétences. Nous avons beaucoup de plongeurs qui nous aident notamment à nettoyer régulièrement les aires marines protégées. Nous sollicitons également des pilotes de bateau pour notre embarcation. Mais nous avons aussi besoin de bénévoles à terre pour assurer la logistique lors d'opérations très importantes comme le balisage des grandes nacres ou les actions de reboisement. Pour nous rejoindre, il suffit de télécharger le bulletin d'adhésion figurant sur notre site internet. Nous adressons ensuite des mails aux adhérents pour les tenir informés de ce que nous faisons et leur proposer de participer à des actions nécessitant la présence d'un grand nombre de bénévoles.

Quels sont vos projets et actions prioritaires pour l'année en cours ?

Nous sommes en train de préparer 3 gros projets pour 2015, en plus de toutes les actions que nous menons tout au long de l'année.

Balisage des nacres :

La Direction de l'Environnement a initié en 2007 un inventaire des grandes nacres (*Pinna nobilis*) présentes dans l'aire marine protégée du Larvotto car il est nécessaire d'évaluer avec précision l'état du peuplement de ces grands mollusques bivalves.



Les *Pinna nobilis* sont intéressantes à étudier pour 3 raisons principales, partout, le long des côtes méditerranéennes, ces grands bivalves sont fortement impactés par les activités d'ancrage ou les aménagements côtiers. Ce sont les plus grands invertébrés de Méditerranée, ils ont donc une valeur patrimoniale. Elles vivent longtemps (> 10 ans) et sont de bons indicateurs de l'évolution des milieux littoraux à moyen et long terme. Cette tâche a été confiée dès 2007 par la Direction de l'Environnement au Docteur Jean de Vaugelas, du laboratoire ECOMERS de l'université de Nice. Celui-ci a proposé d'évaluer l'état de santé de ce peuplement en établissant une cartographie précise des nacres (abondance et distribution spatiale) dans la Réserve, et en répertoriant un certain nombre d'individus « sentinelles » qui seront suivis dans le temps (croissance, mortalité, etc.).

En 2008, une quarantaine de plongeurs issus de milieux associatifs ou de clubs de plongée ont prêté main forte aux scientifiques pour poursuivre l'inventaire des nacres à l'aide de balises et les localiser avec précision grâce à des mesures d'angles et de distances, plus précises que le positionnement GPS. Cette opération va se poursuivre cette année par l'action commune de l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature, de la Direction de l'Environnement et des scientifiques du laboratoire ECOMERS de l'Université de Nice (le dimanche 7 juin). L'objectif est d'entretenir les balises existantes, de continuer les mesures biométriques et de vérifier certaines positions 6 années après la mise en place initiale de 2007-2008.

Récifs 3D :

C'est une expérience innovante que nous sommes en train de mener grâce à la Fondation Prince Albert II de Monaco. Il s'agit de récifs artificiels réalisés au moyen d'une imprimante 3D. Ce seront les premiers récifs 3D immergés en méditerranée. Leur design a été élaboré sur les conseils de scientifiques de Monaco et de l'Université

de Nice afin d'optimiser leur colonisation. Ils feront l'objet d'un suivi scientifique rigoureux.

La soirée anniversaire :

Elle aura lieu le 20 octobre au Musée Océanographique de Monaco en présence de Son Altesse Sérénissime Le Prince Albert II. Nous présenterons à cette occasion le film réalisé par Images Nature Production avec pour thème les aires marines protégées de Monaco.

Comment qualifieriez-vous le rôle de la Principauté en faveur de l'environnement ?

L'investissement de la Principauté de Monaco en matière de protection de l'environnement constitue un véritable exemple dont nous pouvons être fiers. Dans le domaine maritime, Le Prince Albert Ier, Le Prince Rainier III et aujourd'hui Le Prince Albert II de Monaco au travers de Sa Fondation ont permis de mener des actions concrètes, d'alerter les consciences et de sensibiliser la population à l'importance et à la fragilité du milieu marin. Leur engagement, tant sur le plan international que local, engendre une réelle dynamique qui conduit les décideurs, mais aussi les citoyens lambda, à prendre les mesures nécessaires et à adopter les bonnes attitudes pour préserver l'environnement. On le remarque aisément à Monaco où, en plus des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en charge de la protection de l'environnement, de nombreuses personnes se mobilisent pour œuvrer dans cette direction.

Qu'espèreriez-vous dans les années à venir pour affirmer qu'un grand pas a été franchi en matière de préservation de l'environnement ?

Un grand pas aura été franchi lorsque les hommes auront définitivement compris qu'il ne faut pas dégrader la nature mais la respecter et vivre en harmonie avec elle...

